



Tourcoing



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le Centre Social Boilly, 1 rue de l'Épidème à Tourcoing  
☎ 03.20.36.53.55  
Courriel : [contact@centresocialboilly.fr](mailto:contact@centresocialboilly.fr)

## **INFORMATIONS POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS (ACM)**

L'accueil de loisirs fonctionne tous les mercredis et pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi. Nous accueillons les enfants à partir de 2 ½ ans (propres et scolarisés ou en voie de scolarisation), jusque 17 ans.

Les horaires de fonctionnement :

- Garderie du matin	: 7h30 à 8h30
- Activités du matin	: 8h30 à 11h30
- Repas	: 11h30 à 13h30
- Activités après midi	: 13h30 à 17h30
- Garderie du soir	: 17h30 à 18h

\* Pour les mercredis hors vacances scolaires, les enfants peuvent manger sur place ; il doit avoir un repas pour le midi, froid ou chaud (nous disposons de micro-ondes), avec son prénom indiqué dessus, une bouteille d'eau, un dessert ainsi qu'un goûter. °Lors des sorties à la journée, nous vous demandons de lui fournir un pique nique.

\* Pour les vacances scolaires : soit l'enfant rentre chez lui, soit la famille prend le repas du traiteur qui est facturé selon le quotient familial.

Le Paiement : Pour les mercredis, chaque famille recevra sa facture par mail et dès réception, devra régler la somme due. Pour les inscriptions des vacances scolaires, le paiement devra s'effectuer lors de l'inscription obligatoirement.

Pour les vacances scolaires, le prix est basé sur un forfait semaine **quel que soit le nombre de jours de présence de votre enfant**. il en va de même pour les garderies. Quant au repas, il peut se faire la journée.

De plus, la carte d'adhésion annuelle et familiale du Centre Social Boilly est obligatoire. Elle permet aux enfants ainsi qu'aux parents de participer aux activités proposées. Cette carte est valable pour une année civile (du 01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

**Le remboursement ne sera effectué que sur présentation d'un certificat médical sous 48h. Pour chaque paiement, vous recevrez un reçu, il est conseillé de le garder comme preuve de règlement en cas de litige.**

Documents à fournir pour l'inscription :

- Attestation de la CAF avec le Quotient Familial de la CAF du mois en cours
- Livret de famille
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF, téléphone...)
- Carnet de vaccination de l'enfant ou attestation médicale du docteur confirmant que les vaccins sont à jour si les vaccins ont été fait à l'étranger
- Pour les enfants âgés de 2.5 ans à 3 ans, ramener une attestation d'inscription scolaire
- Moyen de paiement : chèque, espèces, chèque ANCV, pas de CARTE BLEUE. L'inscription est confirmée avec le paiement
- Attestation d'Assurance de responsabilité civile.